



**CAPL N°2 du 03 novembre 2015
liste d'aptitude au grade de contrôleur
des Finances publiques année 2016**

Monsieur le Président,

La CGT Finances Publiques revendique de longue date que le concours soit la voie de recrutement privilégiée car il constitue le seul rempart possible contre l'arbitraire. En substitution à la liste d'aptitude, elle revendique la mise en place d'un réel examen professionnel.

Dans le cadre existant, les élus CGT revendiquent de connaître en amont des CAPL de L.A., le volume de potentialités pour le département, les critères qui ont prévalu aux propositions de la Direction locale et les moyens d'en contrôler l'application. Cette transparence est nécessaire, elle est due aux candidats et particulièrement à ceux qui ne seront pas retenus et qui détiennent un dossier excellent.

Pour l'Indre et Loire, ce sont 33 agents dont la plupart dispose d'appréciations élogieuses et votre classement qui semble essentiellement s'appuyer sur l'addition des « marges d'évolution » ou valorisations pour départager les agents déclarés « excellents » à 100 % ne peut s'appliquer tant les règles en matière de notation ont évolué depuis 2011 et différemment comprises et appliquées par les notateurs (turn-over entre les agents/DKM différent selon la taille de la structure/pas de valorisation aux agents en échelon terminal ou ayant changé d'échelon...).

A la fin de cette CAPL, les agents ne pourront que s'interroger une fois de plus, sur les choix opérés : cette fois-ci, seuls des agents de Tours sont proposés, voire sont issus d'une même structure. En revanche, semblent évacués les critères pourtant rappelés l'année dernière à savoir l'ancienneté et la participation aux concours.

*Les élus CGT Finances Publiques 37 Nathalie VERGEZ-BERTHIER, Irène GAILLARD,
Michèle RENAUDIN, Bertrand FERRÉ ;*